Conseil Général
Haut-Rhin

Rapport du Président

Commission Permanente du 13 JUIL. 2007

N° 6e/84-07

Service instructeur
Service Aménagement
Des Rivières (SAR)

Service consulté

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DE RIVIERES (CO14)

Approbation des opérations 2007 et de la maîtrise d'ouvrage départementale – Subventions aux collectivités

Résumé : *Dans le cadre du Programme d'aménagement des rivières 2007 (10 500 000 €), il vous est proposé d'approuver 2 nouveaux programmes de travaux pour un montant total de 113 000 € TTC et la maîtrise d'ouvrage départementale.*
3 nouvelles opérations subventionnables sont à inscrire pour un montant de subvention de 71 852,74 €.
2 dossiers de subvention tombés en déchéance quadriennale sont également à proroger pour honorer la demande de solde.

1. Aménagement de Rivières 2007 - Travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département (Annexe A)

Programme C014 Nature 45411

Dans le cadre de l'autorisation de programme de 10 500 000 € votée par l'Assemblée Départementale pour 2007 (rapport au Conseil Général N° 2007/I – 6ème/03 et rapport DM1), 2 nouveaux programmes de travaux sont présentés par les syndicats mixtes de rivières ou d'autres collectivités. Ces travaux d'aménagement de cours d'eau représentent un montant global de 113 000 € TTC répartis de la façon suivante :

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
CC Hundsbach	93 000.00 € TTC
SM Weiss Amont	20 000.00 € TTC
TOTAL	**113 000.00 € TTC**

Ces opérations répondent aux critères d'éligibilité décidés par l'Assemblée Départementale. Il est donc proposé de valider l'instruction et l'éligibilité des 2 nouveaux programmes de travaux figurant ci-dessus et de donner un avis favorable pour lancer la consultation des entreprises et les procédures de marchés nécessaires à la réalisation du programme.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux sera assurée soit par le Service Aménagement des Rivières, soit par des maîtres d'œuvre extérieurs selon la nature des travaux à réaliser et notre disponibilité.

Pour l'ensemble de ces chantiers, il sera nécessaire le cas échéant d'avoir recours à des études topographiques, des études de sol, des études d'impact et des contrôles extérieurs ainsi qu'à des coordonnateurs sécurité.

L'autorisation de programme 2007 s'élevant à 10 500 000 €, le taux de programmation atteint désormais 90 %.

Pour information, la liste des opérations de travaux envisagées sous maîtrise d'ouvrage départementale est consultable en Annexe A.

2. Aménagement de Rivières 2007 – Travaux à subventionner (Annexe B)

Programme C014 Nature 20414, 2042 et 20415

Lors du budget primitif 2007 (rapport au Conseil Général N° 2007/I – 6ème/03), le Conseil Général a arrêté une autorisation de programme de 600 000 € pour les subventions à allouer aux collectivités pour les aménagements de rivières.

Il est proposé aujourd'hui de valider l'instruction et l'éligibilité de 3 nouvelles opérations énumérées en Annexe B pour un montant de subvention de 71 852,74 €.

ARC 11111 : Programme de restauration LARGUE et secteur de MONTREUX – Tranche 2007

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) souhaite prolonger les Programmes d'Amélioration des Milieux Aquatiques (PAMA) par un nouveau programme de renaturation, principalement sur les affluents de la Largue et le secteur de MONTREUX. La première tranche de travaux s'élève à 66 700 € HT.

Ces travaux sont cofinancés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 50 %, aussi le montant de la subvention a été calculé sur le solde restant à la charge du SMARL, soit 33 350 € HT. Le taux de subvention sur ces petits cours d'eau est de 40 %.

ARC 11112 : Renaturation de la Fecht - Tranche 2007

Le Syndicat Mixte de la Fecht Aval souhaite conduire un programme pluriannuel de renaturation de la Fecht de 2006-2009. La première tranche de travaux 2007 s'élèvera à 16 700 € HT. Le taux de subvention est de 70 %.

ARC 11113 : Acquisitions foncières pour les travaux d'aménagement de rivières

Le Syndicat Mixte de la Doller souhaite poursuivre les acquisitions foncières le long des berges de la Doller, afin de mener des travaux d'aménagement de rivières cohérents et respectueux des milieux naturels. Le programme d'acquisitions 2007 s'élève à environ 67 000 € HT. Le taux de subvention est de 70 %.

L'autorisation de programme 2007 s'élevant à 600 000 €, le taux de programmation atteint désormais 36 %.

3. Opérations antérieures tombées en déchéance

Syndicat mixte de la Fecht Amont

Les opérations PAM00637 et ARM00768 relatives au programme de renaturation de la Fecht à TURCKHEIM sont tombées en déchéance, car les acquisitions foncières ont pris beaucoup de temps et les travaux n'ont pu être finalisés qu'en 2006.

Il convient donc de lever cette déchéance afin de permettre les paiements que sollicite désormais la collectivité.

	Montants votés	**Montants payés**	**Reste à mandater**
PAM00637	9 146,94 €	3 124,66	6 022,28 €
ARM00768	8 537,14 €	0.00 €	8 537,14 €

Il vous est proposé :

- de décider de l'opportunité et d'approuver pour 2007 en aménagement des rivières les 2 programmes exposés dans le rapport, pour un montant de 113 000 € TTC, de décider leur exécution sous maîtrise d'ouvrage départementale et d'affecter les AP correspondantes. Les dépenses seront prélevées respectivement sur le Programme C014, nature 45411 ;

- de m'autoriser à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes selon le modèle approuvé lors de la Commission Permanente du 27 mai 2005, pour les programmes de travaux figurant au rapport ;

- de m'autoriser à consulter les prestataires de service pour les missions de maîtrise d'œuvre, d'étude de sol, d'impact, de topographie, de contrôle et de coordination et de sécurité, pour les opérations figurant en Annexe A ;

- de m'autoriser à souscrire les marchés nécessaires ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes, pour les opérations figurant en Annexe A ;

- de m'autoriser à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du (des) marché(s), nécessaire(s) conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget, pour les opérations figurant en Annexe A ;

- de m'autoriser à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes exposés dans le rapport ;

- ❖ d'approuver et de programmer les 3 nouveaux dossiers d'aides aux collectivités et aux établissements publics locaux figurant à l'Annexe B, pour un montant de subvention de 71 852,74 € et d'affecter les AP correspondantes. Les montants des aides départementales seront prélevés au 204/20414/61, au 204/2042/61 et au 204/20415/61 selon le bénéficiaire.

- ❖ d'approuver la levée de déchéance quadriennale pour les deux dossiers énoncés au paragraphe 3.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

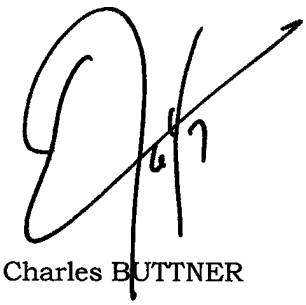

Charles BUTTNER

Direction de l'Environnement et Cadre de Vie
Service Aménagement des Rivières

Autorisation de programme	
Budget prévisionnel 2007	4 000 000.00 €
Modification des AP en DM1	6 500 000.00 €
Modification des AP en DM2	
Autorisation de programme votée	10 500 000.00 €

Total des opérations adoptées précédemment	9 365 940.00 €
6 nouvelle(s) opération(s) pour un montant global de	113 000.00 €
Avancement du programme 2007	1 021 060.00 €

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
CC Hundsbach	93 000.00 € TTC
SM Weiss Amont	20 000.00 € TTC

Liste des travaux prévus pour information - Montant prévisionnel

2007/911	Protection rapprochée de l'école à WITTERSDORF	CC Hundsbach	25 000.00 € TTC
2007/910	Aménagement du chenal de crue à WITTERSDORF	CC Hundsbach	30 000.00 € TTC
2007/909	Protection de berge par tunage à EMLINGEN	CC Hundsbach	15 000.00 € TTC
2007/908	Protection de berge par tunage à BERENTZWILLER	CC Hundsbach	8 000.00 € TTC
2007/916	Protection des berges et des culées d'un pont à HAUSGAUEN	CC Hundsbach	15 000.00 € TTC
2007/842	Protections de berge et coupes sélectives sur l'ensemble du linéaire	SM Weiss Amont	20 000.00 € TTC

Annexe B

Service Aménagement des Rivières

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUILLET 2007

Aménagements de rivières
PROGRAMME 2007

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ARC11112	**MIXTE DE LA FECHT AVAL** Renaturation de la Fecht - Tranche 2007	16 700,00	70 %	11 690,00
ARC11111	**SMARL SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT ET RENATURATION BASSIN VERSANT DE LA LARGUE** Programme de restauration LARGUE et secteur de MONTREUX - tranche 2007	33 350,00	40 %	13 340,00
ARC11113	**SYNDICAT MIXTE AMENAGEMENT BASSIN DOLLER** Acquisitions foncières pour les travaux d'aménagement de rivières	66 889,63	70 %	46 822,74
			Total	71 852,74